

# ETHIBAT 2014

## Charte éthique de la FBTP 31

PROFESSIONNEL DU BTP, ADHERENT A LA FBTP 31,  
JE SOUSCRIS AUX VALEURS DE MON ORGANISATION PROFESSIONNELLE ET M'ENGAGE A :

- ✓ PRIVILEGIER L'EMPLOI LOCAL.
- ✓ CONTRIBUER A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE DURABLE EN VALORISANT LES FOURNISSEURS ET LES SOUS-TRAITANTS DE PROXIMITE.
- ✓ GARANTIR DES CONDITIONS D'EMPLOI ET DE TRAVAIL LEGALES ET CONFORMES AUX PRESCRIPTIONS PROFESSIONNELLES.\*
- ✓ AVOIR SOUSCRIT LES ASSURANCES OBLIGATOIRES DANS L'INTERET DES CLIENTS ET CONSOMMATEURS (ASSURANCE-CONSTRUCTION).
- ✓ PRESENTER UNE OFFRE ECONOMIQUEMENT RESPONSABLE.
- ✓ RESPECTER LES OBLIGATIONS DE FORMATION, DEVELOPPER L'APPRENTISSAGE ET FAVORISER L'INSERTION.
- ✓ EXERCER UNE PRATIQUE LEGALE DE LA SOUS-TRAITANCE DANS L'INTERET DES DEUX PARTIES ET CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS LEGALES EN VIGUEUR (RESPECT DE LA LOI DU 31/12/1975 ET DE L'INDEPENDANCE DU SOUS-TRAITANT).



La signature de cette charte vaut déclaration sur l'honneur à en respecter tous les points.

Signature

N° :

\*

- établissement d'un contrat de travail
- respect des minima de salaires conventionnels
- indemnisation des déplacements selon les barèmes en cours
- respect de la durée maximale du travail
- inscription à la caisse de congés payés
- respect des prescriptions relatives à l'hygiène et à la sécurité
- adhésion au service inter-entreprise de la médecine du travail
- déclaration auprès des organismes sociaux (Urssaf, Prob-btp, etc...)
- recours à des sociétés de travail temporaire s'inscrivant dans le respect du droit français
- respect des formations obligatoires (CACES, Amiante, etc...)
- usage de la carte de salariés du BTP

Fait à -----, le -----

Nom de l'entreprise

Signature de son dirigeant

Nom du Syndicat de métier

signature de son président,

Le président de la FBTP 31



### CRITERES D'ADHESION A LA CHARTE ET D'OBTENTION DU LABEL

- Entreprise adhérente à la FBTP 31 à jour de sa cotisation
- Entreprise à jour de ses obligations sociales et fiscales,
- Entreprise attestant de l'absence de condamnation relative au travail illégal liée à l'activité principale de l'entreprise

LA VALIDITE DE CE DOCUMENT PEUT ETRE VERIFIEE SUR DEMANDE ADRESSEE A [fbtp31@orange.fr](mailto:fbtp31@orange.fr)

Conditions d'usage au verso

# ***Conditions d'usage***

L'adhésion aux principes de la charte éthique est un acte volontaire consacré par la signature du demandeur.

Elle ne découle pas automatiquement de la qualité d'adhérent à la Fédération du BTP de la Haute-Garonne.

Les demandes d'acquisition du label « ***Ethibat 2014*** », doivent être adressées au secrétariat de la Fédération BTP 31 et font l'objet d'un examen préalable par les instances de syndicat de métier auquel appartient le demandeur.

En cas de manquements délibérés aux principes de la charte, l'instance suscitée pourra être amenée à rayer le nom de l'entreprise défaillante de la liste des signataires.

Le responsable de l'entreprise en cause devra, dès lors, cesser, sans délai, de faire usage du label dans tout support de promotion de l'entreprise et tous papiers en tête commerciaux

La Fédération du BTP de la Haute-Garonne assure la promotion du label « ***Ethibat 2014*** » auprès des donneurs d'ordre et des pouvoirs publics.